



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté réglementant le stationnement au droit du chantier et
la circulation sur une portion de la VC n°1
dite chemin des Crêtes
N° A141-2026**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation sur une portion de la VC n°1 dite chemin des Crêtes, **du lundi 14 septembre jusqu'au vendredi 18 septembre 2026 inclus**, pour des travaux de renforcement électrique aérien, réalisés par la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES.

ARRETE

ARTICLE 1 : Des travaux de renforcement électrique aérien, sont prévus sur une portion de la VC n°1 dite chemin des Crêtes **du lundi 14 septembre jusqu'au vendredi 18 septembre 2026 inclus**.

Par conséquent, le stationnement au droit du chantier sera interdit et la circulation sera réglementée.

ARTICLE 2 : L'entreprise Bouygues Energies et Services, représentée par Mme LABRUQUERE Nicole, TSA 70011 chez Sogelink 69134 DARDILLY Cedex, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société Bouygues Energies et Services de Dardilly,
- le responsable des services techniques

BRISCOUS le 14 septembre 2026

Le Maire,
Pascal JOCOU


